

## **A propos des « dattes exquis » d'Agrexco...**

Nous apprenons que dans les locaux et sous l'égide de la mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement, dont le Maire est Claude Goasguen, se tiendra les 20 et 21 octobre prochain la « Vente annuelle France-Israël ». Durant cette vente il est annoncé, par les organisateurs eux-mêmes, qu'il sera procédé à la dégustation « d'exquises dattes de la société Agrexco », une société qui exporte, selon ses propres dires, 70% de produits issus des colonies illégales israéliennes implantées en territoire palestinien, en particulier celles installées dans la fertile Vallée du Jourdain.

Les colonies israéliennes sont condamnées formellement par le droit international en ce qu'elles constituent une « violation flagrante » de la 4<sup>ème</sup> Convention de Genève dont l'Etat israélien est signataire (voir : avis de la Cour internationale de Justice en date du 23 juillet 2004). Il en va naturellement de même pour les sociétés israéliennes qui s'y trouvent et qui sont donc illégales.

L'Union européenne, dans l'Accord d'association passé avec Israël, effectif depuis l'an 2000, a pris en compte ce fait en interdisant l'entrée dans l'espace européen tous les produits qui ne proviennent pas uniquement du « territoire israélien » (voir : les articles 10, 83 et le protocole 7 de l'Accord). Sont formellement exclus du bénéfice de l'Accord les produits des colonies.

En d'autres termes, la présence « d'exquises dattes de la société Agrexco » à l'occasion de cette vente annuelle, comme tout autre produit israélien sans traçabilité touchant aux règles d'origine, constitue une violation grave du droit international et européen. Cela rend totalement illicite cette initiative de la société coloniale « Agrexco ». Et dans les circonstances actuelles de fortes tensions, cette violation du droit se double d'une provocation politique pouvant susciter des réactions.

C'est pourquoi nous demandons instamment aux autorités locales qu'elles signifient aux organisateurs qu'ils renoncent en particulier à cette « dégustation d'exquises dattes de la société Agrexco » qui sont volées aux Palestiniens et qui ont un goût particulièrement amer pour tous les partisans de la paix fondée sur le droit.

Le Bureau national de l'AFPS  
Paris, le 18 octobre 2009